



1^{ère} réunion, 31 mars - 1er avril 2022
(Strasbourg, Palais de l'Europe, salle 8, et en ligne)

MSI-RES(2021)03
19 avril 2021

Rapport de réunion

Ouverture et ordre du jour

1. La réunion fut ouverte par M. Jan Kleijssen, Directeur, Société de l'information - Action contre le crime, qui a informé les membres et les participants des récents développements au sein du Conseil de l'Europe. M. Kleijssen a évoqué la décision du Comité des Ministres du 16 mars 2022 d'exclure la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe en raison de son agression contre l'Ukraine, ajoutant que malgré la situation difficile qui a conduit l'organisation à ajuster certaines de ses activités, ses objectifs principaux n'ont pas changé. Dans le domaine des médias et de l'information, les questions relatives à la sécurité des journalistes, à la durabilité des médias et à l'innovation figurent en bonne place à l'ordre du jour, et les deux résultats attendus du MSI-RES devraient apporter une contribution importante à ces objectifs. Le Conseil de l'Europe a déjà accompli un travail substantiel sur la question de l'IA ; en se basant sur les éléments d'un cadre juridique sur l'IA préparé par l'ancien Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle, un nouveau comité intergouvernemental discute d'une convention sur la question. Compte tenu des preuves de plus en plus nombreuses des risques posés par certaines applications de l'IA, il est important de trouver des solutions qui aideront les États membres et les autres parties prenantes concernées à utiliser l'IA en toute sécurité et dans le respect des droits de l'homme, de manière transversale et dans des secteurs spécifiques de l'industrie.
2. Le Comité d'experts a été accueilli par M. Taavo Lumiste, président du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) qui guide et supervise les travaux du MSI-RES. M. Lumiste a encouragé une coordination régulière et des échanges ouverts avec le CDMSI, soulignant que dans un monde où les développements sont nombreux et inattendus, il est crucial de maintenir une vision stratégique et de fournir des réponses coordonnées aux défis qui se présentent. L'autonomisation des médias pluralistes indépendants et l'utilisation des outils numériques, y compris l'IA, sont des sujets urgents et il sera important que le CDMSI prépare des textes avancés d'ici l'automne 2023, avec des orientations claires et applicables pour les États membres. Deux autres comités d'experts ont été mis en place sous la supervision du CDMSI ; le comité d'experts sur l'intégrité de l'information en ligne (MSI-INF) prépare une note d'orientation sur la vérification des faits et les solutions de conception de plateforme pour contrer la propagation de la désinformation en ligne et le comité d'experts sur les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (MSI-SLP) prépare un projet de recommandation sur les SLAPP.
3. L'ordre du jour (annexe I) a été adopté sans changement. Selon la liste des participants (Annexe II), sur 23 membres et participants, il y avait 11 femmes (48%) et 12 hommes (52%). Douze

membres ont participé à la réunion (neuf en personne et trois en ligne), car le Comité est actuellement en attente d'une élection de remplacement pour combler un poste vacant.

Élections et nominations

4. Le MSI-RES a élu à l'unanimité M. Ramón Salaverría, professeur de journalisme au Center of Internet Studies & Digital Life de l'Université de Navarre, comme président, et M. Manuel Puppis, professeur de structures médiatiques et de gouvernance au Département de recherche sur la communication et les médias de l'Université de Fribourg, comme vice-président. Mme Ludmila Andronic, maître de conférences au Département de journalisme et des sciences de la communication de l'Université d'État de Moldavie, a été nommée rapporteuse pour l'égalité des sexes. Conformément à l'article 12e de la résolution [CM/Res\(2021\)3](#) sur les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leurs mandats et leurs méthodes de travail, le mandat du président et du vice-président est d'un an, renouvelable une fois.
5. Le Comité a également désigné deux rapporteurs de rédaction pour travailler sur chacun des deux documents qu'il est chargé de préparer. Mme Natali Helberger, professeur en droit de l'information à l'Institut du droit de l'information de l'Université d'Amsterdam, et M. Richard Fletcher, chercheur principal à l'Institut Reuters pour l'étude du journalisme de l'Université d'Oxford, ont été chargés de la préparation du projet de lignes directrices sur l'utilisation des outils numériques, y compris l'intelligence artificielle, pour le journalisme/par les journalistes. Mme Elda Brogi, professeur (à temps partiel) à l'Institut universitaire européen de Florence et coordinatrice scientifique du Centre pour le pluralisme et la liberté des médias, et Mme Helle Sjøvaag, professeur de journalisme à l'Université de Stavanger, se sont vu confier la préparation des bonnes pratiques pour un financement durable des médias.

Conclusions et décisions

6. Le MSI-RES a pris note de son [mandat](#) et de la résolution [CM/Res\(2021\)3](#). Il a discuté de la portée, des éléments et de la structure des deux livrables qu'il devra finaliser d'ici la fin de son mandat en décembre 2023 :
 - Projet de lignes directrices sur l'utilisation des outils numériques, y compris l'intelligence artificielle (IA), pour le journalisme/par les journalistes
 - Bonnes pratiques pour un financement durable des médias
7. **Le projet de lignes directrices sur l'utilisation des outils numériques, y compris l'intelligence artificielle (IA), pour le journalisme/par les journalistes**, examinera comment les technologies numériques, y compris l'IA, peuvent contribuer à accroître la résilience des médias. Le MSI-RES a décidé de se concentrer sur les médias d'information et de formuler des orientations utiles à la fois pour les journalistes en tant que producteurs de contenu d'information et, dans une perspective plus large, pour le journalisme en tant que bien public et entreprise.
8. Les lignes directrices s'appuieront sur plusieurs instruments existants, notamment les recommandations du Comité des Ministres CM/Rec(2020)1 sur les impacts des systèmes algorithmiques sur les droits de l'homme (concernant la conception, le développement et le déploiement des systèmes d'IA), CM/Rec(2022)4 sur la promotion d'un environnement favorable au journalisme de qualité à l'ère numérique (concernant les principes de base de l'utilisation éthique de l'IA dans la production et la diffusion des médias), CM/Rec(2022)11 sur les principes de gouvernance des médias et de la communication (concernant les principes de procédure pour l'adoption de cadres sur l'IA dans le journalisme, ainsi que les principes de transparence, d'explicabilité et de responsabilité de l'IA dans la production/diffusion de contenu), etc. La MSI-RES suivra également les travaux du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) qui négociera en parallèle un instrument juridique (une convention) sur le développement, la conception et l'application de systèmes d'intelligence artificielle basés sur les normes du Conseil de l'Europe. Dans la mesure où cela est pertinent, la MSI-RES alignera ses approches sur celles décrites dans l'instrument préparé par le CAI.
9. Les lignes directrices s'adresseront principalement aux États et au secteur des médias, mais elles comprendront également des conseils à l'intention d'autres acteurs concernés par les différentes étapes du cycle de développement de l'IA. En ce qui concerne le champ d'application matériel, les

lignes directrices engloberont le cycle de vie de l'IA tel qu'il est appliqué aux processus médiatiques : collecte d'informations, production, diffusion et utilisation. La structure du document peut combiner cette catégorisation avec celle qui suit les différents niveaux d'impact : niveau individuel (l'utilisation de l'IA par les journalistes), niveau organisationnel/de la salle de rédaction (l'IA dans les processus journalistiques) et niveau sociétal (l'IA bénéficiant au débat public).

10. En ce qui concerne les éléments à inclure dans les lignes directrices, il a été souligné que la conception et le développement d'outils alimentés par l'IA utilisés dans le journalisme devraient respecter certains principes universels liés à l'utilisation éthique de l'IA, notamment la contestabilité, la responsabilité et l'explicabilité. L'instrument devrait explorer comment augmenter et améliorer les processus journalistiques avec l'IA. Il devrait également analyser la nature interdisciplinaire du cycle de vie de l'IA et l'implication de diverses autres professions (ingénieurs, scientifiques des données) dans ces processus, en examinant également où l'intervention humaine est la plus pertinente dans le cycle de vie de l'IA et comment atténuer ses défaillances potentielles. Une autre question importante à aborder est celle de l'approvisionnement, car de nombreux organes de presse n'ont pas l'envergure et les ressources nécessaires pour développer leur propre technologie et ne peuvent donc pas obtenir des outils adaptés à leurs besoins. À cet égard, le Comité a discuté du rôle des médias de service public (MSP) dans le développement d'outils alimentés par l'IA servant l'intérêt public et de la manière d'y intégrer les valeurs d'universalité, de diversité, d'inclusion, de pertinence, de sérendipité, etc. Il a été décidé que les références aux directives éthiques et aux meilleures pratiques existantes en matière d'utilisation de l'IA dans le journalisme seraient annexées aux lignes directrices.
11. Un certain nombre d'opportunités et de défis pour l'utilisation de l'IA ont été identifiés par le Comité à travers les différentes étapes des processus journalistiques. Les impacts les plus importants de l'IA dans le journalisme ont été considérés comme concernant la prise de décision éditoriale et la diffusion du contenu des informations. Les membres du Comité d'experts ont souligné l'évolution du rôle des journalistes et des rédacteurs en chef et l'affaiblissement consécutif de leur autonomie, tandis que les développeurs d'IA gagnent en pertinence dans les processus de décision éditoriale automatique. En outre, les systèmes d'IA ne sont pas uniquement utilisés pour la création de contenu ; les lignes directrices devront tenir compte de leur rôle dans la collecte de données, le traitement, la vérification des faits, la transcription, la traduction, etc. En ce qui concerne la diffusion des médias, les technologies de personnalisation (systèmes de recommandation de nouvelles) seront au centre des préoccupations, avec des distinctions possibles entre les orientations pour les médias commerciaux et les MSP qui ont des responsabilités différentes et dont le rôle dans l'innovation devrait être souligné. L'une des principales questions est de savoir comment optimiser les systèmes de recommandation pour les valeurs éditoriales, telles que la diversité et l'objectivité, et comment assurer leur adoption. Les lignes directrices porteront également sur l'infrastructure de diffusion et étudieront comment créer une infrastructure "d'intérêt public" et quelles obligations les États pourraient avoir à cet égard, notamment par des investissements dans l'innovation et l'éducation. En ce qui concerne l'utilisation des médias, les intérêts du public des médias doivent être correctement pris en compte dans les lignes directrices, notamment en ce qui concerne le rôle de l'IA dans l'accès aux informations, l'inclusion des composantes techniques et de l'éducation à l'IA dans les programmes d'éducation aux médias et à l'information et les moyens d'améliorer la diversité de l'exposition à la lumière de la consommation de médias multiplateformes. Les composantes liées à l'IA devraient également être incluses dans les études et les programmes de formation en journalisme.
12. Le MSI-RES est en outre chargé de rédiger un document intitulé **Bonnes pratiques pour un financement durable des médias**, qui se concentrera sur une sélection de modèles et de systèmes de financement qui se sont avérés efficaces, en explorant leur potentiel de multiplication dans d'autres États membres du Conseil de l'Europe. En plus d'analyser les pratiques de financement réussies, le rapport définira les défis persistants et fournira des recommandations sur la manière de les atténuer. La collecte des bonnes pratiques sera basée sur une analyse documentaire des recherches existantes, une enquête parmi les États membres du Conseil de l'Europe (diffusée dans le CDMSI et éventuellement l'EPRA) et des recherches spécifiques ciblées. Différents systèmes seront comparés, puisque les mêmes mesures peuvent produire des effets différents selon les pays ; toutefois, le document n'aura pas pour objectif de fournir un examen complet, mais plutôt de mettre en évidence les modèles et les tendances les plus importants.

13. Le Comité a identifié un certain nombre de problèmes dans le financement des médias qui nécessitent des réponses, allant de la capacité réduite du secteur des médias à monétiser ses produits distribués sur les plateformes numériques à la volonté insuffisante des publics de payer pour les informations et à la viabilité limitée des nouvelles formes de financement et de propriété. Les financements publics posent des problèmes particuliers, car ils peuvent être bénéfiques mais aussi créer des dépendances et des déséquilibres. Les subventions directes et indirectes aux médias ne peuvent apporter un soutien précieux que si elles sont allouées de manière transparente, indépendante et non discriminatoire, ce qui souligne la pertinence des principes procéduraux pour la gouvernance des médias. Plusieurs autres solutions possibles et des exemples de modèles/systèmes de financement concrets ont été partagés par les membres ; des subventions ciblées peuvent aider à relancer les médias locaux ou régionaux, soutenir l'innovation et servir à financer des publications dans des langues minoritaires. Les États peuvent également mettre en place des cadres législatifs et réglementaires propices à la pérennité des écosystèmes médiatiques, notamment dans les domaines de la fiscalité et de la concurrence. Les tendances en matière de revenus publicitaires - et notamment le transfert de ces revenus vers les plateformes - devraient être explorées, ainsi que les différents modes de financement fournis par les plateformes. Les médias expérimentent plusieurs sources alternatives de financement et de propriété ; toutefois, leur impact peut varier.
14. Il sera important pour la collecte de bonnes pratiques de définir certains indicateurs pour des modèles de financement réussis et, dans ce contexte, d'articuler le concept de résilience englobant la viabilité financière et d'autres conditions telles que la sécurité de l'emploi, le niveau de licenciement, la capacité à fonctionner dans diverses situations incertaines, à tenir les systèmes politiques responsables, à jouir de la confiance dans les sources d'information, etc. En ce qui concerne la consommation des médias, les différentes réalités nationales ont été soulignées ; sur certains marchés, les sources alternatives de revenus peuvent être importantes, tandis que sur d'autres, le public est moins enclin à payer pour ces informations. Il sera important d'explorer s'il est possible de trouver de bonnes pratiques - ou, sur la base des recherches disponibles, de faire des recommandations - concernant les approches d'éducation aux médias et à l'information qui peuvent augmenter la motivation des gens à payer pour ces informations. Quoi qu'il en soit, des informations de qualité devraient être accessibles à tous, et les MSP jouent un rôle crucial à cet égard. Cependant, dans de nombreux pays, les règles relatives aux attributions et au financement des MSP ne sont plus adaptées à l'objectif visé et devraient être revues. À cet égard, des obligations potentielles de partage de l'innovation et des compétences avec certains médias privés pourraient apaiser les craintes de comportement anticoncurrentiel.
15. Les rapporteurs de rédaction fourniront les grandes lignes des documents sur la base des discussions et des conclusions mentionnées ci-dessus, qui seront complétées sur la base des commentaires reçus des autres membres. Le MSI-RES poursuivra ses travaux conformément à la feuille de route du MSI-RES (annexe III) convenue lors de la réunion.

Autres affaires

16. Le MSI-RES a convenu de tenir sa prochaine réunion à Strasbourg les 29 et 30 septembre 2022. Conformément à la pratique établie, le Secrétariat préparera un projet de rapport de réunion qui sera envoyé au président et au vice-président pour examen. Ensuite, le Secrétariat enverra le projet de rapport au MSI-RES, en lui permettant de formuler des commentaires dans un délai de cinq jours ouvrables complets. En l'absence de commentaires, le rapport sera considéré comme adopté et sera transmis au CDMSI pour information.

Annexe I

Agenda

MSI-RES(2022)01
22 mars 2022

1^{er} Projet d'ordre du jour de la réunion 31 mars - 1er avril 2022 Palais de l'Europe, salle 8, et en ligne

Ouverture de la réunion

1. Jan Kleijssen, Directeur, Direction Société de l'information - Action contre la criminalité, Direction générale Droits de l'homme et Etat de droit

Taavo Lumiste, Président du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Information par le Secrétariat

3. Introduction aux méthodes de travail et aux procédures des comités intergouvernementaux et des organes subordonnés (Résolution [CM/Res\(2021\)3](#))

Informations sur les travaux normatifs et de référence pertinents du Conseil de l'Europe

4. Tour de table

5. Élection du président et du vice-président et nomination du rapporteur sur l'égalité des sexes

6. Nomination des rapporteurs pour les livrables du MSI-RES

Discussion sur les résultats attendus dans le cadre du [mandat de MSI-RES](#) :

7. (i) Lignes directrices sur l'utilisation des outils numériques, y compris l'intelligence artificielle, pour le journalisme/par les journalistes.
(ii) Bonnes pratiques pour un financement durable des médias

8. Coopération avec d'autres organes et comités pertinents du Conseil de l'Europe (et d'autres institutions)

9. Discussion de la feuille de route pour le MSI-RES (2022-2023)

10. Autres affaires

11. Date et lieu de la prochaine réunion

Jeudi 31 mars 2022	
9:30 - 10:00	Test KUDO
10:00 - 10:20	Ouverture de la réunion Jan Kleijssen, Directeur, Direction Société de l'information - Action contre la criminalité, Direction générale Droits de l'homme et Etat de droit Taavo Lumiste, Président du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)
10:20 - 10:25	Adoption de l'ordre du jour
10:25 - 10:50	Information par le Secrétariat Méthodes de travail des comités intergouvernementaux et des organes subordonnés ainsi que de la normalisation pertinente du Conseil de l'Europe
10:50 - 11:10	Tour de table Auto-présentation des membres de MSI-RES et introduction des sujets.
11:10 - 11:20	Élection du président et du vice-président et nomination du rapporteur sur l'égalité des sexes et des rapporteurs pour les résultats attendus de la MSI-RES.
11:20 - 12:30	Discussion des lignes directrices sur l'utilisation des outils numériques, y compris l'intelligence artificielle, pour le journalisme/par les journalistes.
12:30 - 14:00	Pause déjeuner
14:00 - 16:30	Discussion sur les lignes directrices - suite
Vendredi 1er avril 2022	
10:00 - 11:30	Discussion sur les lignes directrices - suite
11:30 - 12:30	Discussion d'un recueil de bonnes pratiques pour un financement durable des médias
12:30 - 14:00	Pause déjeuner
14:00 - 16:10	Discussion sur les bonnes pratiques - suite
16:10 - 16:20	Feuille de route pour le MSI-RES (2022-2023), coopération avec d'autres organes et comités pertinents du Conseil de l'Europe (et d'autres institutions)
16:20 - 16:30	AOB

Annexe II

List of participants / liste de participants

1er avril 2022

Comité d'experts sur le renforcement de la résilience des médias (MSI-RES) Comité d'experts sur le renforcement de la résilience des médias (MSI-RES)

1st réunion, 31 mars - 1er avril 2022
Réunion hybride, Conseil de l'Europe, Strasbourg

1^{ère} réunion, 31 mars - 1 avril 2022
Réunion hybride, Conseil de l'Europe, Strasbourg

COMMITTEE MEMBERS / MEMBRES DU COMITÉ

Ms / Mme Ludmila ANDRONIC

Lecturer / *Conférencière*
Department of Journalism and Communication Sciences / *Département de journalisme et des sciences de la communication*
Moldova State University / *Université d'État de Moldavie*
Republic of Moldova / *République de Moldavie*

Ms / Mme Elda BROGI

Scientific Coordinator at the Centre for Media Pluralism Media Freedom / *Coordinatrice scientifique au Centre pour le pluralisme des médias et la liberté des médias*
Professor (part-time) at the European University Institute / *Professeur (à temps partiel) à l'Institut universitaire européen*
Florence
Italie / *Italie*

Ms / Mme Roxana CLINCIU

Deputy director / *Directrice adjointe*
Public Diplomacy and Strategic Communication Directorate / *Direction de la diplomatie publique et de la communication stratégique*
Ministry of Foreign Affairs / *Ministère des affaires étrangères*
Roumanie / *Roumanie*

Ms / Mme Maria DONDE

Head of International Content Policy / *Chef de la politique de contenu international*
Office of Communication (OFCOM) / *Bureau de la Communication (OFCOM)*
Royaume-Uni / *United Kingdom*

Ms / Mme Céline FLAMMANG

Senior policy advisor / *Conseillère*
Department of Media, Connectivity and Digital Policy / *Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique*
Ministère d'État / *Ministry of State*
Luxembourg

Mr / M. Richard FLETCHER

Senior Research Fellow / *Chercheur principal*
Reuters Institute of the Study of Journalism / *Institut Reuters d'étude du journalisme*
Royaume-Uni / *United Kingdom*

Ms / Mme Natali HELBERGER

Professor in information law / *Professeur de droit de l'information*
Institute for Information Law / *Institut du droit de l'information*
Université d'Amsterdam / *University of Amsterdam*

Pays-Bas / *Pays-Bas*

M. / M. Marko MILOSAVLJEVIĆ

Professor, Head of Communication Department / *Professeur, Chef du département de la communication*

Faculté des sciences sociales / Faculty of Social Sciences

University of Ljubljana / *Université de Ljubljana*

Slovénie / *Slovénie*

M/M. Manuel PUPPIS

Professor of Media Structures and Governance, Department of Communication and Media Research / *Professeur de structures médiatiques et de gouvernance, Département de communication et de recherche sur les médias*

Université de Fribourg / *University of Fribourg*

Switzerland / *Suisse*

Mr / M. Ramón SALAVERRÍA

Professor of Journalism / *Professeur de journalisme*

Center for Internet Studies & Digital Life / *Centre d'études de l'Internet et de la vie numérique*

Université de Navarre / *University of Navarra*

Spain / *Espagne*

Ms / Mme Helle SJØVAAG

Professor of Journalism / *Professeur de journalisme*

University of Stavanger / *Université de Stavanger*

Norvège / *Norway*

M. / M. R. L. VREEKAMP

Founder of Future Journalism Today Academy / *Fondateur de l'Académie Future Journalism Today*

Pays-Bas / *Pays-Bas*

PARTICIPANTS ET OBSERVATEURS / PARTICIPANTS AND OBSERVERS

TURKEY / TURQUIE

Mr / M. Yusuf DEMİRTAŞ

Deputy Head of Department (Acting) / *Vice-chef du département Radio and Television Supreme Council (RTUK) / Conseil suprême de la radio et de la télévision (RTUK)*

International Relations Department / *Département des relations internationales*

Mr / M. Salih KARABULUT

Expert / *Expert*

Radio and Television Supreme Council / *Conseil suprême de la radio et de la télévision*

International Relations Department / *Département des relations internationales*

Mr / M. Atakan ERDEM

Expert

Radio and Television Supreme Council / *Conseil suprême de la radio et de la télévision*

International Relations Department / *Département des relations internationales*

COUNCIL OF EUROPE DEPARTMENTS AND BODIES / DÉPARTEMENTS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

STEERING COMMITTEE ON MEDIA AND INFORMATION SOCIETY (CDMSI) / COMITÉ DIRECTEUR SUR LES MÉDIAS ET LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION (CDMSI)	M. / M. Taavo LUMISTE Chair / <i>Président</i>
EUROPEAN AUDIOVISUAL OBSERVATORY / L'OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL	Ms / Mme Sophie VALAIS Senior Legal Analyst / <i>Analyste juridique principale</i>

OTHER INSTITUTIONS / D'AUTRES INSTITUTIONS

ARTICLE 19	Ms / Mme Maria Luisa STASI Head of Law & Policy for digital markets / <i>Responsable du droit et de la politique des marchés numériques</i>
COMMUNITY MEDIA FORUM EUROPE (CMFE) / FORUM EUROPÉEN DES MÉDIAS COMMUNAUTAIRES	M. / M. Nicolas HORBER Vice President / <i>Vice-président</i>

NON-MEMBER STATES / ÉTATS NON-MEMBRES

MAROC / MAROC	<p>Mr / M. EI Mahdi AROUSSI IDRISSE Directeur du département des études juridiques, Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) <i>Directeur du Département des études juridiques, Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)</i></p> <p>Mr / M. Othmane ALAMI LAKTIB Cadre, Département des études juridiques, Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) <i>Cadre, Département des études juridiques, Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)</i></p> <p>Ms / Mme Chanaz EL AKRICH Chef de la division de la coopération, <i>ministère de la culture, de la jeunesse et des sports - Département de la communication</i> <i>Cheffe de Division de la Coopération, Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports - Département de la Communication</i></p> <p>Ms / Mme Meriem KHATOURI Directeur des études et du développement des médias, <i>ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports - Département de la communication</i> <i>Directrice des Etudes et du Développement des Médias, Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports</i></p>
----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECRÉTARIAT / SECRÉTARIAT

Information Society - Action against Crime Directorate - Direction de la société de l'information - lutte contre la criminalité	Mr / M. Jan KLEIJSEN Director / <i>Directeur</i>
Information Society Department, Directorate General Human Rights and Rule of Law / Service de la société de l'information, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit	M. / M. Patrick PENNINGX Chef de département / <i>Chef de service</i>
Information Society Department / Service de la société de l'information	Ms / Mme Artemiza-Tatiana CHISCA Head of Media and Internet Division, Secretary to the Steering Committee on Media and Information Society (CDMSI) / <i>Chef de la Division médias et internet, Secrétaire du Comité directeur sur les médias et la société d'information (CDMSI)</i>
Information Society Department / Service de la société de l'information	Ms / Mme Urška UMEK Secretary of MSI-RES Committee, Head of Media Unit, Media and Internet Division / <i>Secrétaire du Comité MSI-RES, Chef de l'unité médias, Division médias et internet</i>
Information Society Department / Service de la société de l'information	Ms / Mme Giulia LUCHESE Secretary of MSI-SLP committee / <i>Secrétaire du Comité MSI-SLP</i>
Information Society Department / Service de la société de l'information	Ms / Mme Rodica CIOCHINA Administrator / <i>Administratrice</i>
Information Society Department / Service de la société de l'information	Ms / Mme Emma GRUDEN Assistant / <i>Assistante</i>
Information Society Department / Service de la société de l'information	Ms / Mme Joanna SZELEZNIAK Assistant / <i>Assistante</i>

INTERPRETERS / INTERPRETES

Ms / Mme Sylvie BOUX

Ms / Mme Isabelle MARCHINI

TECHNICIAN KUDO / TECHNICIEN KUDO

M. / M. Antoine BRAUER

Annexe III

Feuille de route

2022

31 mars - 1er avril

1st Réunion MSI-RES

Introduction aux méthodes et processus de travail. Élection du président et du vice-président, nomination du rapporteur du GE, désignation des rapporteurs de rédaction. Discussion sur le champ d'application et les principales questions à couvrir dans les produits livrables.

7 avril

22nd Réunion du Bureau du CDMSI

Rapport de la réunion du 1st MSI-RES

Mai/juin Schémas **succincts** des futurs produits à livrer, à commenter et à confirmer par les membres via une procédure écrite.

1-3 juin

21st Réunion plénière du CDMSI

Rapport sur l'avancement des travaux du MSI-RES.

10-15 septembre

Préparation des premiers projets de livrables

29-30 septembre

2nd Réunion MSI-RES

Discussion du projet de livrable, affinement du champ d'application, achèvement de la liste des questions à inclure et des grandes lignes des textes.

septembre/octobre

23rd Réunion du Bureau du CDMSI

Rapport sur la réunion MSI-RES du 2nd

Novembre/Décembre

22nd Réunion plénière du CDMSI

Rapport sur l'avancement des travaux du MSI-RES, orientation du CDMSI sur les livrables.

2023

Mars/Avril

3rd Réunion MSI-RES

Discussion sur les projets de livrables

Accord pour consulter les comités directeurs et conventionnels pertinents et pour mener des consultations avec d'autres parties prenantes sur le projet de lignes directrices.

Avril	24th Réunion du Bureau du CDMSI
	Rapport sur la réunion du 3 rd MSI-RES et sur l'avancement général des travaux. Invitation aux membres du CDMSI à fournir des commentaires sur les projets de livrables lors de la réunion plénière.
Juin	23rd Réunion plénière du CDMSI
	Rapport sur l'avancement des travaux de la MSI-RES et commentaires du CDMSI sur les projets de produits livrables. Accord pour consulter les comités directeurs et conventionnels pertinents.
Septembre	4th Réunion MSI-RES
	Discussion et finalisation des livrables, en tenant compte des commentaires obtenus par le processus de consultation et des membres du CDMSI.
Octobre	25th Réunion du Bureau du CDMSI
	Rapport sur la réunion du 4 th MSI-RES et sur l'avancement général des travaux. Discussion des projets de livrables et accord pour les soumettre à l'approbation de la plénière du CDMSI.
Novembre/Décembre	24th Réunion plénière du CDMSI
	Adoption des produits livrables